

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 5 novembre 2019** à compter de **19 h 35**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Madame Carole Plamondon, conseillère
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

Sont absents :

Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
 - 5.1 Revenus
 - 5.2 Dépenses
 - 5.3 Dépôt des états comparatifs
6. Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Réalisation et mise en œuvre de l'étude d'opportunité
7. Gestion des matières résiduelles
 - 7.1 Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale - Accompagnement stratégique pour la planification de l'implantation d'une collecte de compostage
 - 7.2 Octroi de contrat - Gestion des matières résiduelles
8. TECQ - Dépôt d'une programmation de travaux révisés
9. Adoption du plan de sécurité civile régional
10. Fête automnale 2019 - Compte-rendu
11. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019
12. Formation obligatoire pour les élus - Inscription
13. Patinoire extérieure - entretien saison 2019-2020
14. Rapport des élus
15. Correspondances
16. Varia
 - 16.1 Clef de la Galerie - Demande d'aide financière pour l'aide aux devoirs
 - 16.2 Photocopieur - Contrat de location
17. Période de questions
18. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

137-11-19 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

138-11-19 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le procès-verbal du 8 octobre 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

ADOPTÉE

5. FINANCES

5.1. REVENUS

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 27 851.18\$, incluant les revenus de perception.

139-11-19 5.2. DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

Octobre 2019

- FOURNISSEURS: 73 161.14\$
- SALAIRES: 15 846.43\$

ADOPTÉE

5.3. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément au Code municipal (art. 176,4), la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose deux états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'année courante avec ceux de l'exercice précédent. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue avec ceux qui ont été prévus par le budget.

140-11-19 6. AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - RÉALISATION ET MISE EN ŒUVRE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ

CONSIDÉRANT QU'une étude d'opportunité relative à la mise en commun des services en eau potable et en eaux usées a été réalisée regroupant les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Sainte-Marie-de-Blandford, Fortierville, Manseau, Parisville, Lemieux, Villeroy, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Saint-Sylvère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Sainte-Marie-de-Blandford, Fortierville, Manseau, Parisville, Lemieux, Villeroy, Saint-Pierre-les-Becquets, Sainte-Cécile-de-Lévrard, Sainte-Sophie-de-Lévrard et Saint-Sylvère désirent présenter le projet "réalisation et mise en œuvre de l'étude d'opportunité" dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

- Le conseil de Parisville s'engage à participer au projet "réalisation et mise en œuvre de l'étude d'opportunité" et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

141-11-19

7.1. AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE - ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE POUR LA PLANIFICATION DE L'IMPLANTATION D'UNE COLLECTE DE COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Villeroy, Sainte-Françoise, Fortierville, Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière désirent présenter un projet d'accompagnement stratégique pour la planification d'une collecte de compostage dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Parisville s'engage à participer au projet d'accompagnement stratégique pour la planification de la collecte de compostage et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

142-11-19 7.2. OCTROI DE CONTRAT - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT les municipalités de Parisville, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Sainte-Françoise, Villeroy, Leclercville, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière se sont regroupées pour effectuer un processus d'appel d'offres pour la Gestion des matières résiduelles (collecte, transport et traitement);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres demandait une soumission avec trois options de durées de contrat, soit un an, trois ans et cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gaudreau Environnement fut la seule à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE, après étude des soumissions et discussion, l'ensemble des municipalités concernées désire opter pour un contrat d'un an;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'octroyer le contrat de Gestion des matières résiduelles à la compagnie Gaudreau Environnement pour une durée d'un (1) an au montant de 55 195,52\$ plus taxes applicables pour la municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

143-11-19 8. TECQ - DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

ADOPTÉE

144-11-19

9. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE RÉGIONAL

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Parisville reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Carole Plamondon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par le comité de sécurité civile (Résolution #2019-09-181) et Priorité StraTJ, consultant attitré, soit adopté;

QUE le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour soit nommé responsable de la mise à jour;

QUE le comité de sécurité civile soit nommé responsable de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

10. FÊTE AUTOMNALE 2019 - COMPTE-RENDU

Un compte-rendu de la 5e édition de la Fête automnale de Parisville est présenté aux membres du conseil. Monsieur Grimard, maire, souligne l'implication des membres bénévoles du comité organisateur qui permettent

que cette journée soit une réussite. Une lettre de remerciement leur sera envoyée.

145-11-19 11. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'exercice 2018 a été préparé par la directrice générale adjointe et transmit au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation du rapport par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'entériner le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2018.

ADOPTÉE

146-11-19 12. FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur ladite loi doit, dans les six (6) mois du début de son mandat, participer à une telle formation;

CONSIDÉRANT QUE le membre d'un conseil doit, dans les trente (30) jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au secrétaire-trésorier de la municipalité qui en fait rapport au conseil;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jason Tousignant, nouvellement élu, est dans l'obligation de participer à cette formation;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est offerte en ligne par la Fédération québécoise des municipalités au coût de 225\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Blanche L'Hérault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser monsieur Jason Tousignant à participer à la formation intitulé *Le comportement éthique* au coût de 225\$ plus taxes.

ADOPTÉE

147-11-19 13. PATINOIRE EXTÉRIEURE - ENTRETIEN SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement de la patinoire extérieure, il est nécessaire d'avoir un responsable pour en faire l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Séguin s'est montré intéressé à poursuivre le travail d'entretien aux mêmes conditions que par les années passées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accorder l'entretien de la patinoire extérieure à monsieur Robert Séguin pour un montant de 1 750\$.

ADOPTÉE

14. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

15. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance est déposée.

16. VARIA

148-11-19

16.1. CLEF DE LA GALERIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'AIDE AUX DEVOIRS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme communautaire famille, La Clef de la Galerie, propose un service d'aide aux devoirs dans la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement 10 enfants qui fréquentent le service d'aide aux devoirs dont 6 sont des résidents de la municipalité de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ce service constituait un projet pilote dont l'apport financier ne se renouvellera pas pour l'année prochaine;

CONSIDÉRANT QUE la Clef de la Galerie a fait parvenir une demande d'aide financière afin de permettre la poursuite du service d'aide aux devoirs pour la prochaine année;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Maurice Grimard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accorder une aide financière de 500\$ à l'organisme La Clef de la Galerie pour la poursuite du projet d'aide aux devoirs dans la municipalité de Parisville et d'utiliser le fonds *Volet jeunesse* pour défrayer ce montant.

ADOPTÉE

149-11-19

16.2. PHOTOCOPIEUR - CONTRAT DE LOCATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du photocopieur de marque Canon, modèle *IR-ADV C2020* arrive à échéance prochainement;

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur actuel est discontinué depuis 2011 et qu'il est donc peu avantageux d'envisager d'en faire l'achat puisque les pièces de remplacement ne sont plus produites par la compagnie Canon;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Centre bureautique Mauricie pour la location d'un photocopieur de marque Canon, modèle *IR-ADV C3525i III*;

CONSIDÉRANT la grande satisfaction de la Municipalité pour les services reçus de cette entreprise au cours des dernières années;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

- De procéder à la location du photocopieur de marque Canon, modèle *IR-ADV C3525i III*, au coût de 95\$ mensuellement avant taxes pour une période de 60 mois ainsi que le contrat de service offert avec ce photocopieur, soit 0.0094\$ par copie en noir et blanc et 0.0726\$ pour les copies couleur;

- D'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document à intervenir pour la location du photocopieur.

ADOPTÉE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions sur les sujets suivants:

- Suivi sur l'avancement du projet de réfection d'aqueduc et d'égout de la rue Principale Ouest
- Entrée en vigueur du plan de sécurité civile régionale et nécessité d'en avoir un à jour.
- Retour sur la soirée de la Fête automnale (musique)

150-11-19

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h14 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 10 décembre 2019.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Carine Neault, directrice générale
et secrétaire-trésorière**